

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2023-07-05 du 5 juillet 2023 portant composition de la commission du partenariat et de la communication du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LE COMITE NATIONAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 60 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2023 portant nomination au Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- 1 – la commission du partenariat et de la communication du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est composée des membres suivants qui ont fait acte de candidature régulièrement :

Pour les représentants des employeurs de la fonction publique

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique de l'Etat

- M. Jean-Xavier LICHTLÉ
- Mme Emmanuelle LAVERGNE

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique territoriale

- Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER
- M. Jean-Marc FRIZOT
- Mme Claudie COSTE

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière

- Mme Delphine GUERIN
- Mme Laure BONNET

Pour les représentants des personnels

- M. Christophe GODARD
- Mme Marie Christine OUDART
- Mme Carine DORMY
- M. Daniel LE CAM

-Mme Evelyne NGO
-Mme Dominique MAILLARD
-M. Thierry RIET
-M. Amar AMMOUR
-Mme Isabelle GODARD
-M. Sébastien GUILLAUME
-Mme Valérie PUJOL
-Mme Chaïbia JANSSEN
-Mme Bettina KEMPF
-Mme Anne BARBERO

Pour les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

-M. Michel BRENAUT
-Mme Catherine PEYRARD
-M. Dominique CLEMENT

Pour les personnes qualifiées

-Mme Chantal RIALIN
-M. Gerard LEFRANC

- 2 – la directrice du Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l’agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication

Délibération n° 2023-07-05 du 5 juillet 2023 portant composition de la commission du partenariat et de la communication du Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 28

Nombre de membres votants : 19

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 19

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée

A Paris, le 5 juillet 2023

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marthe NEUVILLE